

IDENTIFICATION

Secteur d'intervention	Chantier	Superficie (ha)
22176-7000-SOUR	SOURCE	7,66
Total :		7,66

No prescription	05151-22176
Version	01
Unité compilation	22176
Territoire	05151
Provenance	DICA

DIAGNOSTIC

Description dendrométrique

Année d'inventaire

2022

Description	TOTAL	SEPM	THO	AUR	FI	FPT	FT			
Vol marchand brut (m3/ha)	251.45	152.17	25.91		18.41	17.69	37.27			
DHP moyen (cm)	21.1	21.2	29		22.1	34.7	17.3			
Volume tige (dm3)	239	249.6	357.4		252.5	699.2	137.1			
ST (m2/ha)	38.8	22.4	4.8		2.8	2.4	6.4			
CF (m2/ha)	16.4	10.4	0.4		0.8	1.2	3.6			
CFC (m2/ha)	10	8.8	0		0.4	0.8	0			
Nbr tiges/ha	1052.2	609.6	72.5		72.9	25.3	271.9			
Nb semenciers	50.4	0	27.3		0	23.1	0			

Régénération

Essences	Dénombrement (tig/ha)		Coefficient de distribution (%)		
	Basse régénération	Gaules	Basse régénération	Gaules	Total
BOJ	0	0	4	4	8
BOP	0	0	0	4	4
EPR	0	0	8	4	12
ERR	0	0	16	16	32
SAB	0	0	40	56	72

Remarques

Surface terrière élevée, EPR = 40%. Ilots plus denses en EPR (non uniforme) et présence d'ilots F (BOJ) par secteurs. Structure irrégulière. Les gaules sont surtout composées de SAB opprimés. Voir à augmenter la proportion d'essence désirées (EPR/BOJ).

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Traitement prescrit	CPRS_U-ILOT	Composition visée	RTBJ
Patron de récolte	U	Année d'intervention	20232024
Mode d'application	ILOT	Gradient d'intensité	De base
Code RATF	CPRSILOT		

Numéro de la directive de martelage

Scénario prévu CPRS_102

Volume brut récolté estimé (m3/ha) :	Total	SEPM	THO	AUR	FI	FPT	FT			
	226.30	136.95	23.32		16.57	15.92	33.54			

Critère à respecter

Prélèvement - cible

%	
90,00	
Min	Max
S/O	S/O

ST prélevée (m2/ha)	
34,92	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
3,88	
Min	Max
0,00	0,00

Prélèvement - CF

%	
S/O	
Min	Max
S/O	S/O

ST prélevée (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

Prélèvement - CFC

%	
S/O	
Min	Max
S/O	S/O

ST prélevée (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

COPIE de TR

PRESCRIPTION SYLVICOLE (suite)

Ordre de prélèvement :

Ordre	Essence ou groupe d'essence	Classe de DHP récolté	Diam. min util	Autres (vigueur, etc.)	Remarque
1	TOUS	10 cm+	10 cm, tho=18cm	Voir directives	Sauf ilots

Modalités de récolte

Nombre de semencier cible :

Cible (ti/ha)	min	max
S/O	S/O	S/O

Caractéristiques des trouées :

Dimension (m2)	min	max
S/O	S/O	S/O

Nombre / ha	min	max
S/O	S/O	S/O

Sentier de débardage :

Sans restriction	x			
Espacement (m)	S/O	min	S/O	max S/O
Largeur maximale (m)	S/O	min	S/O	max S/O

Régénération :

Taux de protection (%)		min	S/O	max	S/O
------------------------	--	-----	-----	-----	-----

Procédé de récolte :

Sans restriction	x	Disposition des résidus de façonnage :	Sans restriction	S/O
Bois court	S/O		Sur le terrain	x
Tronc entier	S/O		Dans les sentiers	S/O
Arbre entier	S/O		Dans les trouées	S/O
			À la souche	S/O
			En bordure de chemin	S/O

Période de récolte :

	(début) à		(fin)	Sans restriction	x
--	-----------	--	-------	------------------	---

Caractéristique des bandes récoltées :

Largeur des bandes entièrement récoltées (m)	min	S/O	max	S/O
Largeur des bandes partiellement récoltées (m)	min	S/O	max	S/O
Largeur des bandes non récoltées (m)	min	S/O	max	S/O
Orientation des bandes	S/O			

Autres critères

Critères d'évaluation	Indicateur	Méthode de mesure	Cible (seuil, intervalle)	Remarque
Dimension des ilots	Superficie	Visite de chantier et géomatique	Min 0.1 ha	Id MRNF
Respect de l'ordre de priorité	Diamètre / essences récoltées	Visite de chantier	±5%	
Superficie totale des ilots	% du secteur d'intervention	Géomatique	Minimum 10%	

Numéro de VOIC :

--	--	--

Directives particulières relatives aux opérations de récolte et informations additionnelles

Coupe avec rétention par ilot (positionnement prédéterminé et géoréférencé). La superficie des ilots doit représenter au moins 10 % du SI. Les ilots doivent avoir une superficie entre 0.1 ha et 1 ha. Ne pas circuler ni prélever de tige dans les ilots.
 Conserver les chicots sur pieds non dangereux et les arbres identifiés d'un F (faunique).

Remarques

RESPECT DES MESURES D'HARMONISATION

L'exécutant doit respecter les mesures d'harmonisation identifiées aux résultats référentialisés R21.0, R42.0 et R176.0

RESPECT DES AUTRES OBJECTIFS

Numéro de mesure	Critères d'évaluation	Indicateur	Méthode de mesure	Cible (seuil, intervalle)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FICHIERS COMPLÉMENTAIRES

ATTESTATION ET SIGNATURE

L'analyse des résultats d'inventaire, ou de toute autre source d'information pertinente, la compilation des données et l'élaboration de la prescription sylvicole, y compris la directive opérationnelle et la directive de martelage, ont été réalisées sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Signature

Nom Permis Date

(À des fins de contraintes informatiques, la signature électronique apparaît au début du présent document)
A également contribué à l'élaboration de ce document, par l'apport de son expertise et de ses résultats

Nom Permis Date

Nom Permis Date

Éléments sous la responsabilité de ce ou ces dernier(s)

Cette prescription est valide jusqu'au (AAAA/MM/JJ)